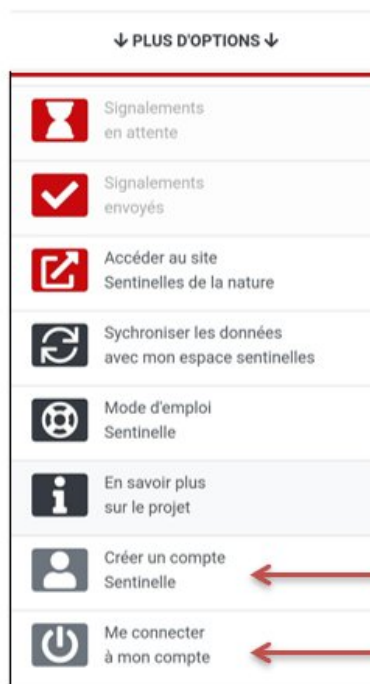
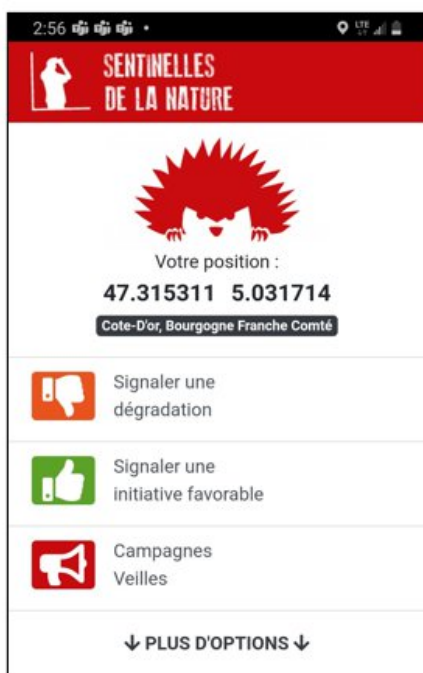




Tutoriel – Comment faire un signalement dans une campagne depuis l'application ?

le tutoriel pour faire un signalement sur le site internet Sentinelles est [visionnable ici](#)

1 – **Ouvrir l'application**, assurez vous que le GPS soit activé, et faites défiler vers le bas pour cliquer sur un des deux boutons : soit vous connecter à votre compte existant soit créer un compte Sentinelles si vous n'en avez pas encore.



2 – **Se connecter avec votre compte** : tapez votre email et votre mot de passe dans les cases correspondantes



Taper l'email lié au compte Sentinelles

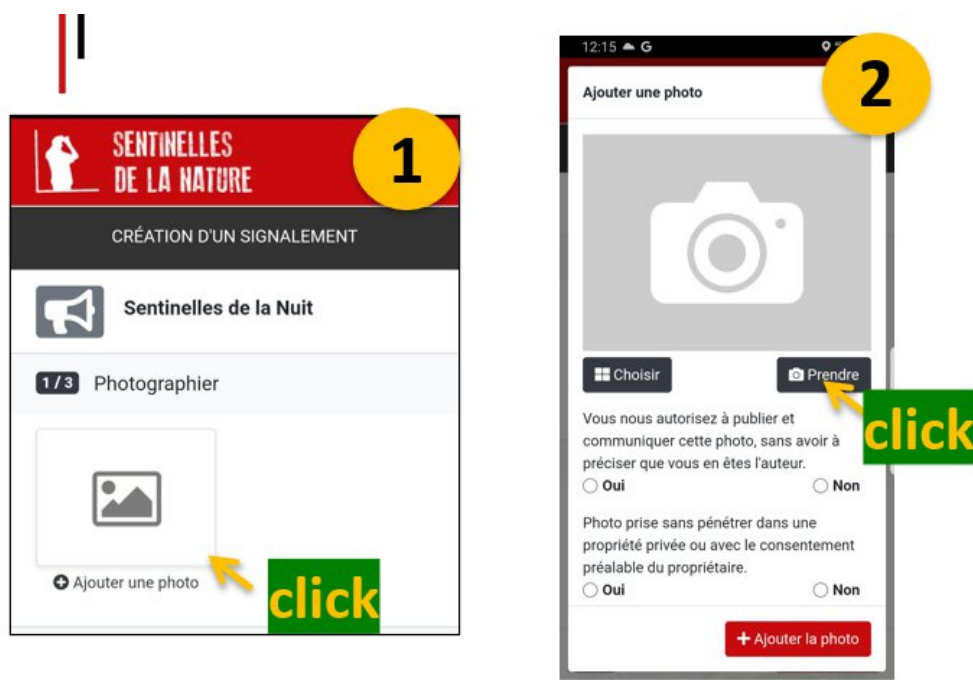
Taper le mot de passe lié au compte Sentinelles

3 – **Accédez à la campagne Sentinelles de la Nuit** : Une fois connecté, aller en page d'accueil et cliquez sur le bouton « Campagne Veilles » (**image 1**). Une fois l'onglet des campagnes ouvert, retrouvez la campagne Sentinelles de la Nuit et cliquez sur l'image pour ouvrir la page de la campagne (**image 2**), une fois la campagne ouverte cliquez sur le bouton rouge « Signaler » (**image 3**) pour ouvrir la page « Création d'un signalement ».

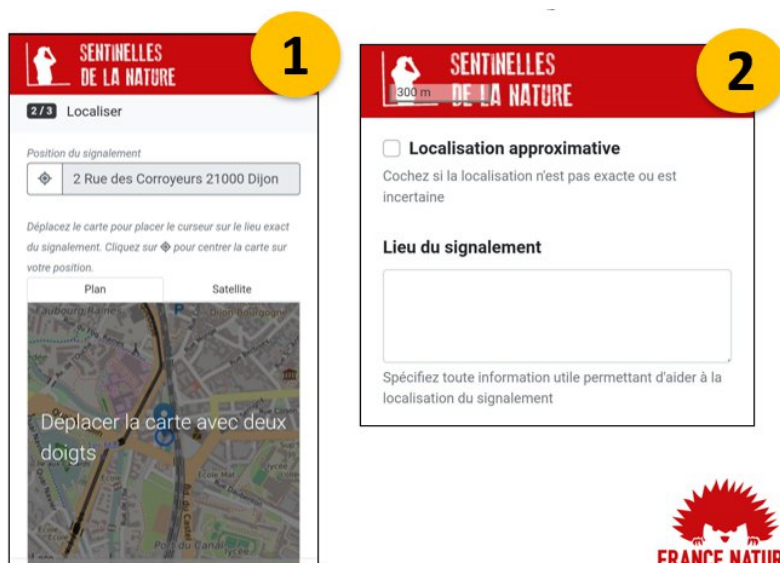


4 : **Réalisez votre signalement** : Une fois que vous avez ouvert l'onglet « création d'un signalement », vous aurez 3 étapes à effectuer (photo, localisation, description).

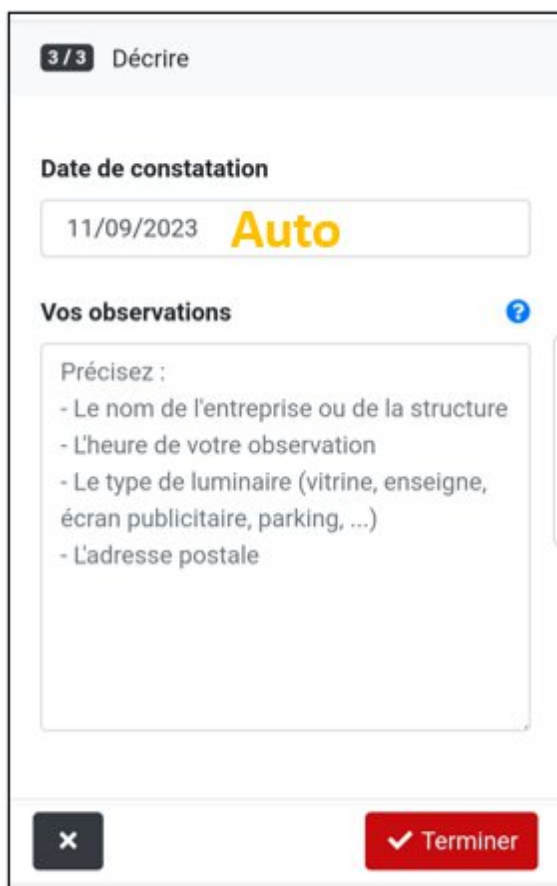
Pour ajouter une photo il faut cliquer sur le bouton « Ajouter une photo » (**image 1**). Un onglet s'ouvre alors et vous propose soit de choisir une photo dans votre galerie, soit de prendre une photo, c'est sur le bouton « Prendre » qu'il faut cliquer (**image 2**). Remplissez ensuite les autorisations et cliquez sur le bouton rouge « Ajouter la photo ».



5 : **Localisation du signalement** : Faites défiler la page jusqu'à l'étape 2/3 « Localiser ». Avec le GPS activé la localisation est automatique (**image 1**). Laissez vide les cases de **l'image 2** et passez à l'étape suivante, sauf si la géolocalisation ne fonctionne pas, dans ce cas cochez la case « Localisation approximative ».



6 : **Description du signalement** : La date de constatation est automatiquement saisie à la date du jour. Il suffit de remplir la case « Vos observations », en tapant les informations suivantes : **nom de l'entreprise** ; **l'heure de l'observation** (si la photo n'est pas horodatée) ; **type de luminaire** (enseigne, vitrine, intérieur locaux, extérieur locaux, parking, écran publicitaire, ...) ; **l'adresse postale**. Cliquez ensuite sur le bouton rouge « Terminer » en bas à droite pour valider votre signalement.



PS : Si l'application ne fonctionne pas, il est toujours possible de faire un signalement depuis votre smartphone en allant sur votre navigateur préféré et en vous connectant sur le site internet Sentinelles de la Nature : <https://sentinellesdelanature.fr/>